

RAPPORT ANNUEL 2021

Sur le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés



Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, précise le cadre d'établissement du rapport annuel du service public de collecte et d'élimination des déchets. Il s'inscrit dans une volonté de dialogue au sein des assemblées délibérantes et de transparence en direction des usagers.

Toutes les collectivités sont tenues d'établir le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, de le mettre à la disposition du public et de le présenter à leur assemblée délibérante.

Ce rapport doit être présenté, au plus tard, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, l'assemblée délibérante émet un avis sur ce rapport.

Il doit contenir les indicateurs techniques sur les opérations de collecte et de traitement, mais également les indicateurs financiers.

Ce document présente le bilan technique d'exploitation, pour l'année 2019, de la collecte des déchets ménagers et assimilés et de leur traitement au sein des différentes installations de traitement et de valorisation de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'AURILLAC.

Il est établi à partir des données des services Environnement, Finances et Ressources Humaines de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

SOMMAIRE

<i>Présentation</i>	<i>p.04</i>
<i>La collecte des déchets ménagers</i>	<i>p.06</i>
<i>La collecte en porte à porte</i>	<i>p.07</i>
<i>La collecte en apport volontaire</i>	<i>p.11</i>
<i>La collecte en déchetterie</i>	<i>P.16</i>
<i>Le traitement des déchets ménagers</i>	<i>p.21</i>
<i>Les OMR, que deviennent-elles ?</i>	<i>p.22</i>
<i>Les emballages et journaux que deviennent-ils ?</i>	<i>P.22</i>
<i>Les D3E, que deviennent-ils ?</i>	<i>P.25</i>
<i>Les DMS, que deviennent-ils ?</i>	<i>p.26</i>
<i>Les autres déchets que deviennent-ils ?</i>	<i>p.27</i>
<i>La post exploitation du Centre de Stockage</i>	<i>p.28</i>
<i>La réduction des déchets à la source</i>	<i>p.37</i>
<i>La communication</i>	<i>p.41</i>
<i>Les Chiffres Clefs</i>	<i>p.44</i>
<i>Les ressources et les coûts du service</i>	<i>p.49</i>
<i>Conclusion</i>	<i>p.55</i>

Présentation

Le territoire concerné

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) exerce ses compétences de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire des 25 communes membres.



La collectivité assure également le rôle de prestataire de service pour :

- ◆ **La collecte des déchets ménagers** sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carlades.
- ◆ **La collecte des points d'apport volontaire** sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carlades.
- ◆ **Le chargement et le transfert pour traitement des ordures ménagères** pour les communes collectées du Bassin d'Aurillac, les Communautés de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne et de Cère et Goul en Carlades. Une fois chargées, ces ordures ménagères sont transportées par semi-remorque vers le centre de stockage de déchets ultimes de Montech.

Collecte et traitement des déchets des habitants

Dans le cadre de sa mission « de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés », la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac assure plusieurs collectes :

- ◆ **La collecte en porte à porte** pour les ordures ménagères résiduelles et les déchets recyclables
- ◆ **La collecte sélective** des déchets déposés dans les colonnes d'apport volontaire,
- ◆ **La collecte en déchetteries.**

1ERE PARTIE :

LA COLLECTE

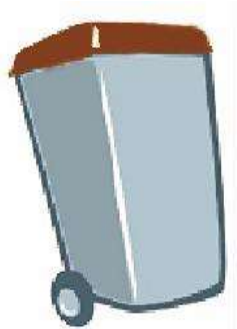
DES DECHETS MENAGERS

La collecte en porte à porte

(bacs et sacs)

Les natures de déchets collectés en porte à porte

En 2020, la CABA assure deux types de collectes en porte à porte : la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective.



*Les ordures ménagères
résiduelles (OMr)*

Elles sont issues des déchets des ménages et des déchets non ménagers produits par les artisans, les commerçants, les bureaux etc... considérés comme déchets ménagers assimilés.



Le tri

La collecte sélective permet de récupérer à la source - c'est à dire au plus près des ménages- les produits pouvant être recyclés. Trois natures de déchets sont concernées :

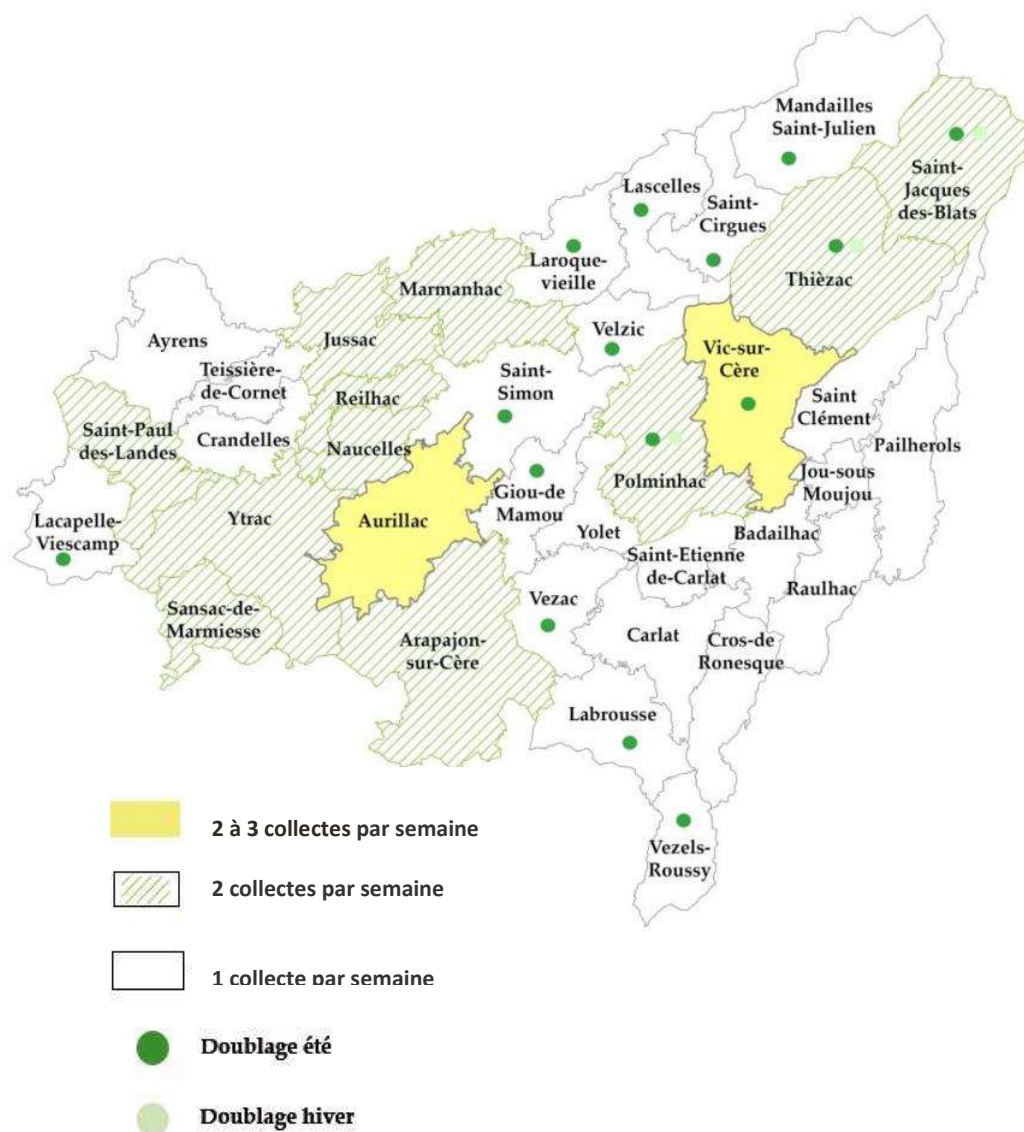
le verre, les emballages ménagers, les journaux et magazines

Tout comme les OMr, leur origine vient de l'activité des ménages ou des établissements.

A titre accessoire, les déchets ainsi collectés permettent de réduire les quantités enfouies en Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND) de Montech et permettent leur valorisation.

A – Les fréquences de collecte

LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES



LES DECHETS RECYCLABLES

En ce qui concerne les déchets recyclables, ils sont collectés 1 fois par semaine excepté dans le centre-ville d'Aurillac où un second passage est organisé.

B - Contenants de collecte

POUR LES OMR :

L'ensemble des 25 communes dispose de bacs de regroupement ce qui représente 7000 bacs, excepté la zone d'habitat du centre-ville d'Aurillac qui est collectée en sacs, mis à disposition des riverains.

En 2021, 2700 sacs noirs pour les déchets ménagers ont ainsi été distribués.



POUR LES DECHETS RECYCLABLES :

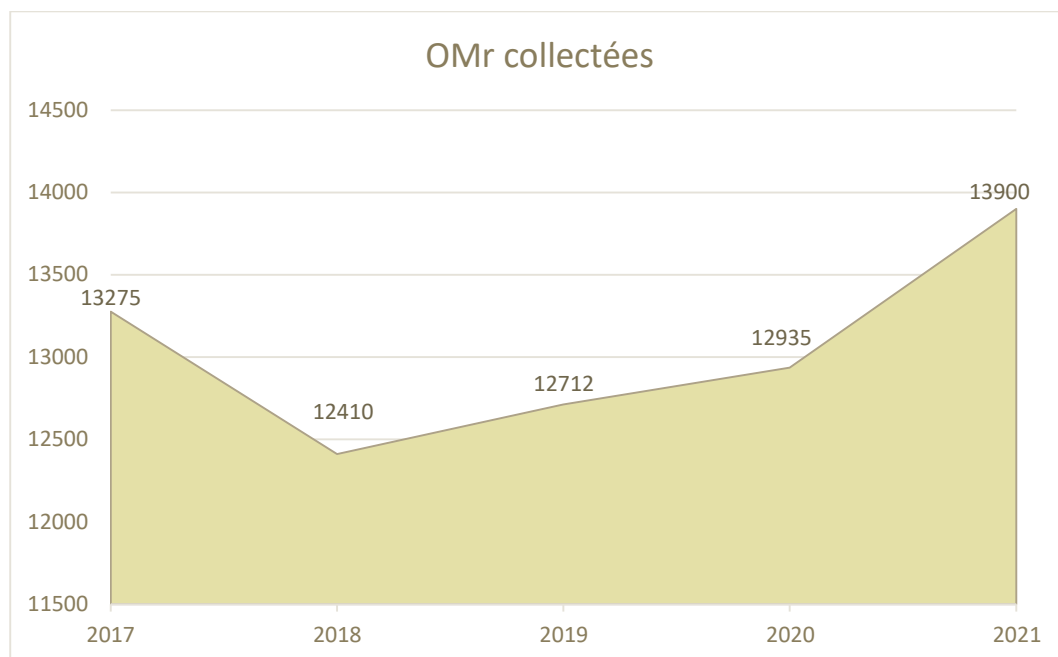
Les contenants sont soit des sacs transparents de 50 litres (3750 distribués en 2021), soit des bacs roulants dédiés (bleus ou marrons à couvercle jaune), sur les communes d'Arpajon-sur-Cère et d'Aurillac.

Il est à noter qu'une partie de la population d'Arpajon sur Cère (374 foyers) est desservie en Points d'Apport Volontaire (P.A.V.).

C – Les quantités collectées

Tonnages OMr :

En 2021, **13 900 tonnes d'ordures ménagères** résiduelles ont été collectées par le service de la CABA. ***Ce tonnage est augmentation en 2021 malgré la crise sanitaire.***



Ce tonnage se répartit de la façon suivante :

- CABA : **12575 tonnes soit 90,5 %** (11 511 en 2020) ;
- Communauté de communes de Cère et Goul en Carladès : **1 325 tonnes soit 9 %** (1424 t en 2020).

Tonnages déchets recyclables :

En 2021, sur Aurillac et Arpajon sur Cère, les bennes ont collecté **1 665 tonnes** soit 173 tonnes de plus qu'en 2020.

Les collectes en apport volontaire

La CABA :

- collecte les déchets déposés dans les bornes des points d'apport volontaire,
- les transporte,
- dépose les déchets d'emballages ménagers recyclables au Centre de tri.

A – Les contenants

Des colonnes sont placées sur le domaine public ou privé. Elles sont réparties en fonction de la densité de la population.



Les fréquences de collecte des colonnes vont de 1 fois par semaine à 1 fois toutes les 3 semaines.

Les natures de déchets collectés en apport volontaire

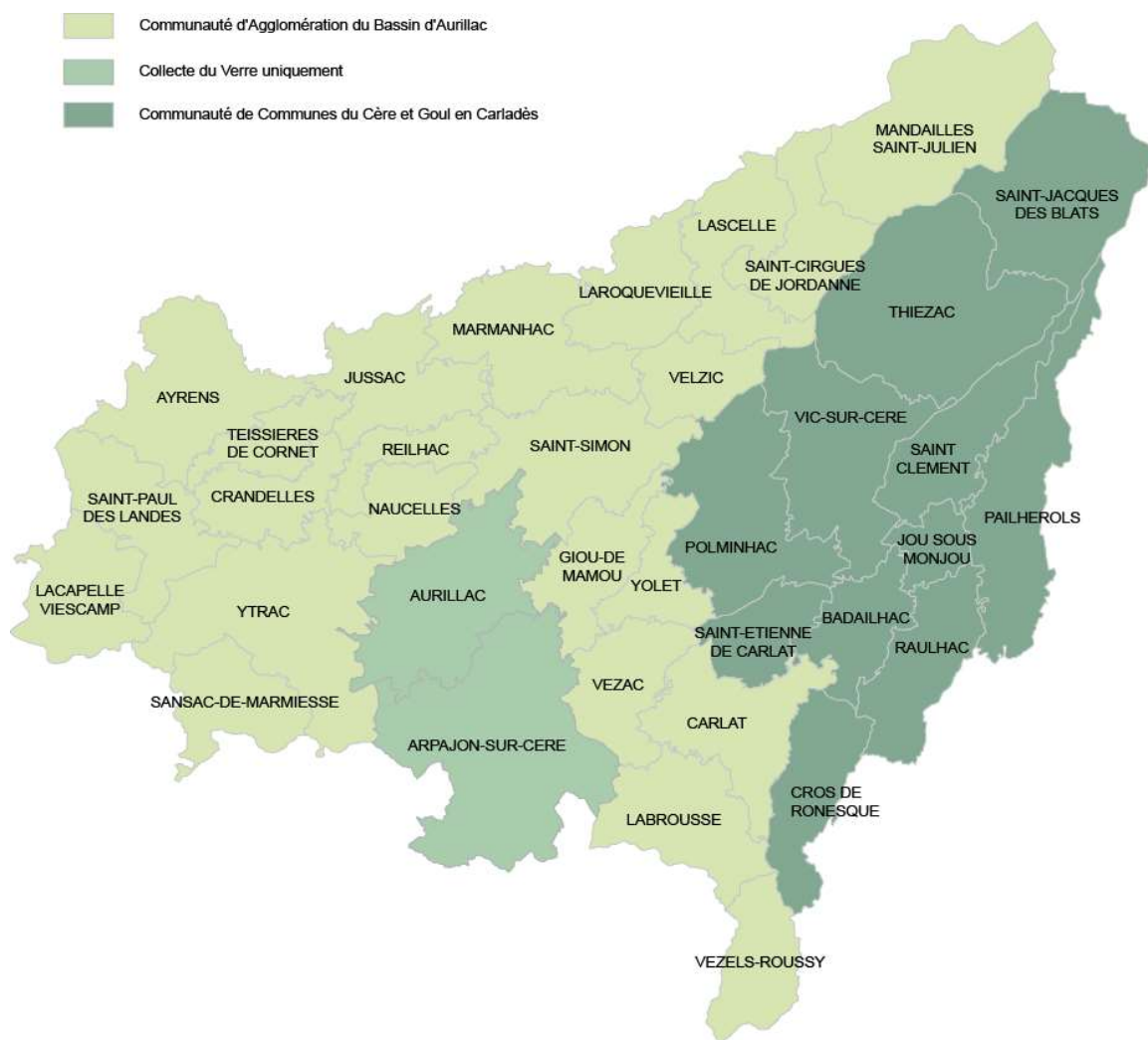
Sur les communes (excepté Aurillac et Arpajon-Sur-Cère), la collecte sélective est réalisée à partir de **Points-Verts, composés de 3 colonnes selon la nature des déchets** (verre, journaux magazines, emballages en mélange).

COMMUNES CABA	Nbre de Conteneurs	Nbre de Conteneurs	Nbre de Conteneurs
	VERRE	JOURN/MAG	EMBALLAGE
ARPAJON-SUR-CERE (BOURG COLLECTE EN BACS)	24	Collecte en porte à porte	
ARPAJON-SUR-CERE (EXTERIEURS COLLECTES EN PAV)		8	8
AURILLAC	69	Collecte en porte à porte (+ 4 colonnes à l'Eco quartier du Vialenc + 1 rue de la Coste + 1 rue du Monastère)	
AYRENS	2	2	2
CARLAT	1	1	1
CRANDELLES	3	2	3
GIOU DE MAMOU	3	3	3
JUSSAC	8	4	6
LABROUSSE	2	2	2
LACAPELLE VIESCAMP	4	4	4

	VERRE	JOURNAUX	EMBALLAGE
LAROQUEVIEILLE	2	1	1
LASCELLES	1	2	2
MANDAILLES	3	2	2
MARMANHAC	5	3	3
NAUCELLES	6	4	6
REILHAC	5	5	5
SAINT-CIRGUES	2	1	1
ST-PAUL DES LANDES	3	3	4
ST-SIMON	8	5	5
SANSAC DE MARMIESSE	5	4	5
TEISSIERES DE CORNET	3	2	2
VELZIC	4	3	3
VEZAC	5	4	4
VEZEL ROUSSY	2	2	2
YOLET	4	3	3
YTRAC	11	10	11
DÉCHETTERIE YSER	2	(benne 30 m ³)	2
DECHETTERIE 4 CHEMINS	2	(benne 30 m ³)	2
TOTAL	187	80	94

Depuis le 1^{er} juillet 2020, les papiers sont collectés simultanément avec les emballages pour former un flux « multimatériaux ».

B – Le territoire de collecte



C – Les quantités collectées (en tonnes)

Matériaux collectés - CABA		2020	2021	Evolution 2018/2019
	Verre	1549	1735	+ 10,72 %
	Emballages et papiers	625	647	+3,4 %
TOTAL		2174	2382	+ 11,29 %

Le tonnage de verre collecté en 2021 *est supérieur à celui de 2020.*

Le tonnage des emballages et papiers est *augmentation par rapport* à celui de 2020.

Les collectes en déchetteries

A – Fonctionnement des déchetteries de la CABA

La CABA dispose de deux déchetteries :

- La déchetterie de l'Yser ;
- La déchetterie des Quatre Chemins.

Pour les deux déchetteries les horaires d'ouverture sont les suivants :

Lundi – Samedi : 8h00 – 18h00 (sans interruption)

Les déchetteries sont fermées les dimanches et jours fériés.

Conditions d'accès

- Pour les particuliers : gratuit
- Pour les professionnels : 15,68 € / m3 (tarif 2021)

L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 T.

Liste des déchets acceptés en déchetterie :



Focus sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Ce sont tous les équipements électriques et électroniques qui fonctionnent grâce à une pile, une prise ou un accumulateur. Ils peuvent être classés dans 4 catégories :



Focus sur les déchets Ménagers Spéciaux (DMS).

Ce sont des déchets polluants produits en petite quantité par les ménages à l'issue d'activités domestiques :



- Produits du bricolage (liquides auto, électrolytes de batteries, acides, colle, graisse, batteries, bidons d'huile, peinture, vernis, dégrissant, décapant, ...)
- Produits d'entretien (eau de javel, soude caustique, ammoniac, cire, sels capteurs d'humidité, imperméabilisant, ...)

- Produits de jardinage (fongicides, herbicides, raticides, soufre, désinfectant, ...)

Les DMS doivent être rapportés à la déchetterie des Quatre Chemins avec leur emballage : pot, bidon, bombe, boîte en carton ou en fer...

B - Quantités collectées en tonnes en 2021

Type de déchets	Total 2020	Total 2021	Evolution 2020/2021
Cartons	277	368	+ 24,73 %
Mobilier (depuis avril 2021)		753	
Non recyclables	2 450	3 040	+ 19,41 %
Gravats	2 074	2 692	+ 22,95 %
Branches/Gazons	3 151	4 307	+ 26,84 %
Bois à recycler	1 456	1 588	+ 8,31 %
Ferraille	585	702	+ 16,67%
DDS	65	104	+ 37,5 %
D3E	257,5 (1,48t lampes)	303,5 (1,59t lampes)	+ 15,16 %
TOTAL	10 314	13 856	+ 25, 56 %

Les tonnages en 2021 sont en net augmentation par rapport à 2020. L'activité a repris et les déchetteries n'ont pas été fermées du fait de la crise sanitaire.

Articles	Collectivité	Ecodds	TOTAL
Acides	0,210		0,21
Aérosols	1,298	0,011	1,309
Bases	0,233	0,01	0,243
Batteries	14,989		14,989
Combustibles	0,209		0,209
Emballages Vides Souillés	20,537	0,081	20,618
Filtres à huile	0,836		0,836
Huiles Alimentaire	1,468		1,468
autres			
Non identifiés	0,271	0,023	0,294
Pâteux / Peintures	53,28	0,739	54,019
Phytosanitaires	1,013	0,047	1,06
Solvants	1,985		1,985
Toners / Encres	0,598		0,598
piles	6,692		6,692
Totaux	103,619	0,911	104,53

Le tableau présente des déchets dangereux (= Déchets Diffus Spécifiques DDS) repris dans le cadre de la Responsabilité Elargie du producteur (REP) et en dehors de cette reprise.

En effet le législateur a obligé les metteurs en marché de produits dangereux à destination des ménages d'organiser la collecte et le traitement de ces derniers. Un éco-organisme a été agréé par le ministère de l'environnement pour ces DDS, il s'agit d'**EcoDDS**. Une convention a été signée entre la CABA et EcoDDS ce qui permet de bénéficier d'une prise en charge financière et technique pour les DDS collectés en déchetterie. Le cahier des charges pour la reprise définit les différents types (nature, contenant..) de déchets acceptés et refusés par la filière.

La collecte des Textiles, Linges et Chaussures (TLC) sur le territoire communautaire

35 conteneurs du Relais 48 sont installés sur le territoire communautaire afin de collecter les TLC. Si certains peuvent être réutilisés en l'état tout ce qui ne peut l'être part en valorisation matière ou énergétique. Pour l'année 2021, la CABA ne dispose pas des tonnages collectés sur son territoire. Ce tonnage était de 10,74 tonnes en 2020.

2EME PARTIE :

LE TRAITEMENT

DES DECHETS MENAGERS

1 - Les OMr que deviennent-elles ?

Le quai de Transfert de la C.A.B.A. est situé sur le site de l'Yser. Il est équipé d'un tapis permettant de transporter les déchets ménagers directement dans les semis à fond mouvant de l'entreprise L'héritier.

Ces déchets ménagers proviennent des collectes réalisées par la CABA, mais aussi par les communautés de communes de Cère et Goul en Carlades et de la Chataigneraie Cantalienne.

Ainsi près de **19 889** tonnes de déchets ont été chargées en 2021.

Une fois chargées, les semis sont conduites jusqu'au centre de stockage des déchets non dangereux de Montech.

Ce CSDND est géré par la société DRIMM il est situé dans le Tarn et Garonne.

N.B. : Pour ce qui concerne les Déchets d'Activités Economiques (DAE), les établissements du territoire communautaire qui produisent des quantités importantes de déchets (les grandes surfaces notamment) doivent disposer de leur propre mode d'élimination au travers de contrats passés avec des sociétés spécialisées dans la collecte des DAE. L'exutoire final est fonction de la société avec laquelle l'établissement travaille.

2 – Les emballages, journaux et magazines, que deviennent-ils ?

En raison de l'obsolescence du process de séparation des flux, l'activité de tri du Centre de l'Yser s'est arrêtée en juin 2016. Les flux de multimatériaux ainsi que les emballages en mélange sont depuis envoyés après un pré-tri réalisé par les agents de la CABA vers le Centre de tri de Saint Jean Lagineste géré par le Syded du Lot.

Seuls les cartons sont mis en balle et chargés pour être envoyés vers leur filière de recyclage.

Les collectes sélectives mises en place en porte à porte ont permis de collecter 3 023 tonnes de déchets entrant et triés sur le centre de pré-tri de l'Yser en 2021.

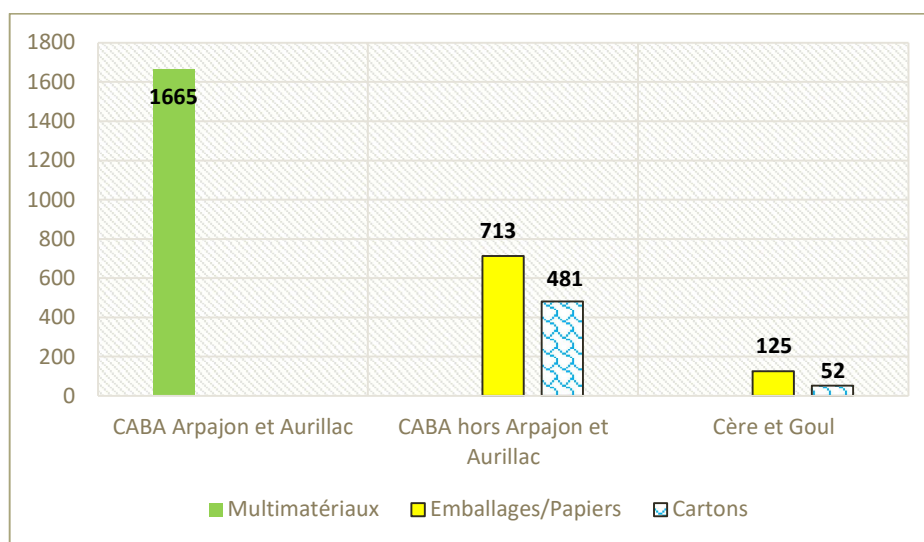
Ce tonnage a été réparti comme suit :

- CABA : 2 845,81 tonnes soit 94,14 %
- Cère et Goul : 177,19 tonnes soit 5,86 %

Répartition des flux entrant par client

Le centre de pré-tri reçoit 3 principaux types de flux de déchets recyclables provenant de la CABA et de la communauté de commune de Cère et Goul en Carlades :

Type de flux	CABA	Cère et Goul
Cartons de commerce	X	X
Multi matériaux (bacs)	X	
Journaux, magazines/Emballages (colonnes)	X	X



Répartition en tonnes des flux entrants au Centre de Tri par flux et par clients.

Matériaux	Repreneur ou destination
Journaux-magazines	UPM à la Chapelle Darblay (76) et PAPREC
5.02 A Cartonnettes d'emballages	PAPREC
Films Plastiques	PAPREC
1.05 A Grands cartons	PAPREC
5.03 A Briques Alimentaires	PAPREC
Mix PET clair	PAPREC
Mix PEHD	PAPREC
Mix PET foncé	PAPREC
Acier	PAPREC
Aluminium	PAPREC

L'intitulé des matériaux expédiés du centre de tri vers les filières de recyclages est parfois différent du nom du produit entrant au centre de tri. Les produits expédiés sont de la matière première secondaire devant répondre à des critères normalisés de matériaux

Les déchets non valorisés sont constitués des éléments suivants :

- refus directs (produits non triés car trop souillés),
- refus proprement dits (indésirables).

Les pourcentages de refus de tri varient en fonction du type de flux entrant et en fonction des clients.

En cumulé, le refus de tri représente 388,087 tonnes en 2020.

Répartition des tonnages CABA sortant des deux C par nature de matériaux pour l'année 2020

	Tonnes recyclées
Acier	68,367
Aluminium	2,402
5.02 A	218,343
1.05A	697,79
5.03 A	26,323
Mix PET Clair	63,386
Mix PET Foncé	24,006
Mix PEHD	37,787
JRM	873,79
Film PE	29,954
Refus de Tri	388,087

1.05A = les grands cartons d'emballages (réfrigérateur, téléviseur...)

5.02 A = les petits cartons d'emballages (boîtes de céréales...)

5.03A = les briques alimentaires

Les tonnages stockés en amont du tri ou en attente pour envoi dans les filières de recyclages ne sont pas indiqués. Aussi le tonnage global entrant est différent du tonnage global sortant.

3 - Les D3E que deviennent-ils ?

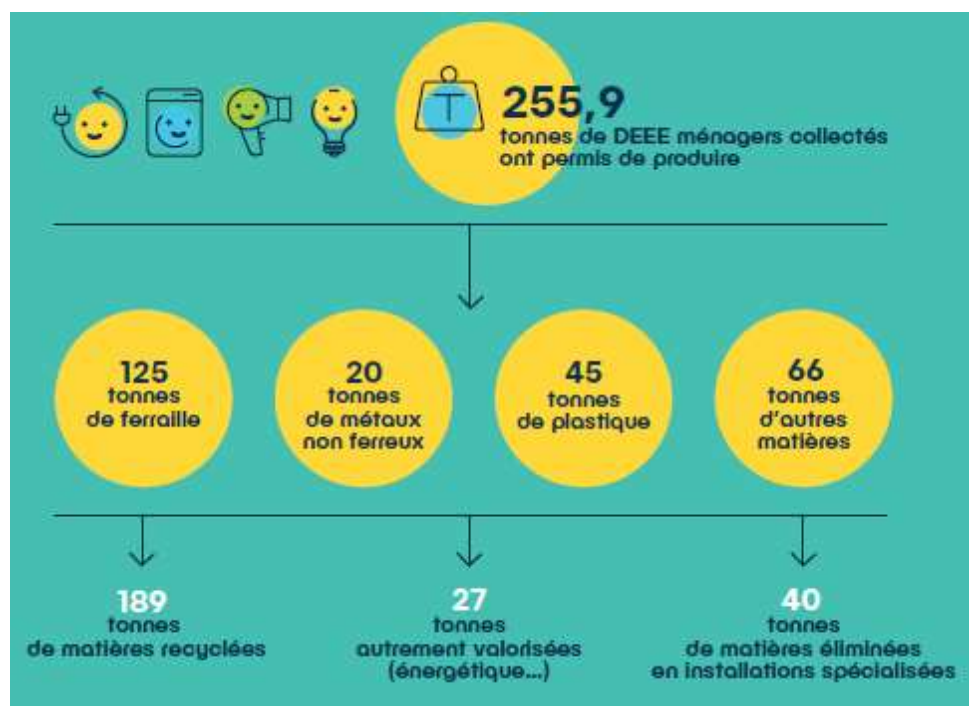
Une fois collectés en déchetterie, les D3E sont acheminés vers un site de regroupement et de tri.

A chaque type de déchet correspond une filière de traitement différente :

- La rénovation pour réutilisation
- Le recyclage des matériaux
- La valorisation sous forme d'énergie

- L'élimination contrôlée

La valorisation effectuée à partir des D3E collectés (source : Eco-Systèmes) pour l'année 2020



4 - Les DMS que deviennent-ils ?

Les DMS récupérés sont classés par famille de produits. A chaque famille sa filière de traitement :

- Les acides et les bases sont neutralisés pour être ensuite incinérés ;
- Les produits phytosanitaires sont incinérés avec une valorisation énergétique ;
- Le métal des aérosols est recyclé ;
- Les produits du bricolage liquides servent de combustible en cimenterie ;
- Les batteries permettent l'élaboration d'alliages après séparation des composants ;
- Les produits du bricolage pâteux/solides et les emballages vides souillés sont incinérés avec une valorisation énergétique.

5- Les autres déchets que deviennent-ils ?

Les **déchets verts** collectés sur les déchetteries sont compostés sur la plateforme de compostage des établissements TEIL à Arpajon sur Cère. Une partie du compost produit est périodiquement mis à disposition gratuitement des usagers en déchetterie.

Les **encombrants** (déchets non recyclables) collectés par le biais des déchetteries communautaires sont gérées par la société TEIL au travers d'un marché de prestation de traitement de ces déchets.

Ces déchets sont apportés par le service environnement jusqu'aux établissements TEIL pour être conditionnés avant leur envoi vers un centre de stockage.

Ces déchets font l'objet d'un marché distinct de celui des OMr du fait de leurs caractéristiques physiques (dimension/volume) : en effet, ils ne peuvent pas être chargés en mélange avec les Ordures ménagères.

Pour réduire les tonnages de déchets d'encombrants, la CABA a signé un partenariat avec l'Ecoorganisme Ecomobilier pour détourner le flux de déchets issu de l'ameublement vers une filière dédiée. Une benne spécifique à ces déchets sera installée en déchetterie en avril 2021.

Le **verre** collecté dans les colonnes d'apport volontaire et transporté en camion remorque par les agents de la collectivité jusqu'à Transplanèze. Entreprise qui transporte le verre jusqu'à la Verrerie VERALLIA où il est traité pour servir de matière première à la fabrication de nouvelles bouteilles en verre.

3EME PARTIE :

LA POST EXPLOITATION DU

CENTRE DE STOCKAGE DE

DECHETS DE TRONQUIERES

Le Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux

A - Description des installations

Implantation et accès aux installations

La zone d'implantation des installations s'étend, d'après l'arrêté d'autorisation du 31 janvier 1989, sur les parties ou totalité des parcelles n° 6 et 7, section D1 du cadastre d'Aurillac, et n° 1, 3 et 6 section BC du cadastre d'Arpajon-sur-Cère.

Les installations sont entourées d'une clôture commune. Le site est ceinturé par un fossé de collecte des eaux pluviales et de ruissellement qui délimite la zone, elle-même divisée en casiers.

Les portails d'entrée permettent de contrôler l'accès aux installations.

Le site est entré en phase de post exploitation au 1er janvier 2012

Système de collecte et de traitement du biogaz

Afin de gérer le biogaz produit par la dégradation anaérobie des déchets, un réseau de collecte a été mis en place pour les casiers 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 ; deux torchères sont raccordées à ce réseau pour brûler le biogaz capté.

La CABA a passé un marché avec la société BIOME afin d'assurer la maintenance du réseau de biogaz et des torchères. En complément, les électromécaniciens de la CABA interviennent en entretien courant sur les torchères et les pompes installées dans les puits de captage du biogaz. Les puits de collecte, au nombre de 44 (12 sur le casier n°7, 14 sur le casier n°6, 6 sur le casier n°5, 8 sur le casier n°4 et 4 sur le casier n°2), descendent en profondeur dans les massifs de déchets. Le biogaz, aspiré en continu par un surpresseur, est transporté par un réseau de canalisations jusqu'à la torchère. L'installation dispose d'un équipement de mesure de CH₄, O₂, CO₂.



Vue des 2 torchères au CSDND de Tronquières

Le basculement d'une torchère à l'autre a fait l'objet d'une automatisation. Par ailleurs les torchères sont équipées d'un système de télégestion qui permet d'avertir le service d'astreinte de la CABA (astreinte 24h/24) en cas de dysfonctionnement.

Maintient de l'intégrité du site

La clôture grillagée du site est régulièrement remise en état.

Le portail d'entrée est normalement fermé par une chaîne et un cadenas. La CABA a fait également le choix de déposer sur la voie privée d'accès au site un tas de terre pour effectivement bloquer l'accès au site.

Les études et travaux

Entretien des équipements

Les électromécaniciens de la CABA sont intervenus sur l'année 2019 pour :

- Remettre en service les équipements suite à l'incendie de l'alimentation électrique du site

Entretien des espaces

L'ADAPEI a réalisé le fauchage des zones enherbées sur les anciens casiers n°2 à 7 ainsi que les talus et autres espaces verts du site.



Fauchage en cours du talus du casier 6

Réalisation d'une cartographie des émanations gazeuses de surfaces

La CABA a prévu de faire établir une cartographie au cours de l'année 2021.

Réalisation du curage préventif du réseau de collecte des lixiviats

Le service assainissement de la CABA a réalisé les 3 et 4 août le curage préventif du réseau à partir des regards de visite.



Regard

Ecoulement
des lixiviats

Analyse des effluents

Qualité des lixiviats

Le laboratoire IPL est chargé des prélèvements et des analyses des lixiviats.

Le suivi de la qualité des lixiviats est réalisé une fois par trimestre.

Il est constaté de façon ponctuelle des dépassements de seuil pour :

- L'Azote global lors du prélèvement de mars, juin et septembre
- L'Arsenic lors du prélèvement de septembre
- Le Mercure lors du prélèvement de juin

De nouvelles analyses sont prévues en 2021. Ces lixiviats sont envoyés à la station d'épuration de Souleyrie et font l'objet d'un traitement avec les eaux usées domestiques.

Qualité des eaux de ruissellement

Les eaux de ruissellement sur la zone de Tronquières sont collectées par des fossés périphériques et les eaux sont regroupées dans un bassin dédié avant leur rejet dans le milieu naturel. A la demande de l'inspecteur des installations classées, la CABA a fait réaliser 2 analyses du bassin qui réceptionne ces eaux de ruissellement avant leur rejet.

Les prescriptions relatives au contrôle de ces eaux concernent une mesure du pH et de la résistivité

Le seuil du pH est compris entre 6,5 et 8,5

Le seuil pour la conductivité est à 3000µS/cm

Les résultats d'analyse montrent que de part leur qualité, les eaux peuvent être rejetées vers le milieu naturel.

Qualité des eaux du ru

En 2019 et conformément à la demande de l'inspecteur des installations classées, la CABA a fait procéder à 2 analyses de la qualité des eaux du ru qui longe le chemin du Bousquet en mars et décembre.

Les éléments recherchés et mesurés sont les mêmes que pour le suivi qualité des lixiviats et des eaux de ruissellement. L'objectif de ces mesures est de constater s'il y a une connexion entre les lixiviats et le ru.

Les résultats d'analyse montrent l'absence de lixiviats dans le ru.

Ces analyses seront reconduites en 2020 afin de voir comment évoluent les éléments mesurés.

Surveillance des eaux souterraines

Le Laboratoire IPL est chargé de réaliser les prélèvements et les analyses des eaux souterraines

La qualité des eaux souterraines est suivie au travers de prélèvements effectués dans les 4 piézomètres du centre de stockage.

La réalisation de nouvelles analyses est prévue en 2020.

Qualité du biogaz

La société EUROPOLL réalise l'analyse annuelle réglementaire.

Cette dernière était programmée le 28 mai 2020 sur la torchère B 350 et la torchère BBC 200.

Biogaz en entrée			
composés mesurés	unités	Seuils réglementaires	résultats
O2	%	/	9,5
CO2	%	/	11,3
H2	%	/	<0,2
CH4	%	/	24,7
H2S	mg/Nm3	/	21
H2O	g/Nm3	/	34

Gaz d'émission	Torchère n°1	BIOME 350	
composés mesurés	unités	Seuils réglementaires	résultats
O ₂	%	/	18,2
CO	mg/Nm ³	150	4,3
Poussières	mg/Nm ³	10	5,1
HCl	mg/Nm ³	/	2,6
HF	mg/Nm ³	/	0,3
SO _x	mg/Nm ³	300	83
Température	°C	/	466
Gaz d'émission	Torchère n°2	BIOME 200	
composés mesurés	unités	Seuils	résultats
O ₂	%	/	17,7
CO	mg/Nm ³	150	3,9
Poussières	mg/Nm ³	10	9,2
HCl	mg/Nm ³	/	0,83
HF	mg/Nm ³	/	0,22
SO _x	mg/Nm ³	300	30
Température	°C	/	526,9

La température mesurée n'est pas la température de combustion mais celle du point de prélèvement.

La concentration en CO mesurée est inférieure à la limite de rejet de 150 mg/Nm³.

La concentration en poussières est inférieure à la limite de rejet de 10 mg/Nm³. La concentration en SO₂ est inférieure à la limite de rejet de 300 mg/Nm³.

Il est rappelé que les torchères fonctionnent alternativement car le volume de biogaz était insuffisant pour faire fonctionner les deux torchères simultanément.

	Temps de fonctionnement	Volume de biogaz brûlé
Torchère n°1	1299 heures	67 235 m3
Torchère n°2	592 heures	72 193 m3
Total	1 891 heures	139 428 m3

Le volume global de biogaz est supérieur à l'année 2019 notamment du fait cette année-là de l'arrêt prolongé des torchères suite à l'incendie du 15 février 2019. Au-delà de cet incident, le volume global de biogaz est en constante diminution. Nous sommes en phase de décroissance, la matière organique des déchets dans les casiers restant à dégrader diminue puisqu'il n'y a plus de nouvel apport.

D'un point de vue technique nous arrivons aux limites de fonctionnement en continu du brûlage du biogaz.

Pour le moment la torchère n°2 arrive encore à fonctionner avec des volumes de biogaz faible en entrée. Il sera peut être nécessaire d'arrêter le fonctionnement en continu pour que sur les heures de fonctionnement de la torchère, les volumes de biogaz en entrée soit plus importants.

Conclusions générales

<i>Type d'installation</i>	<i>Bilan 2020</i>
Centre de stockage	❑ La réalisation d'analyses sur la qualité des eaux du ru et du suivi de la qualité des eaux de ruissellement du site
<i>Type d'installation</i>	<i>Perspectives 2021</i>
Centre de stockage	• Campagne de mesures des émanations diffuses • Suivi en post exploitation du CSDND

4EME PARTIE :

LA REDUCTION DES

DECHETS A LA SOURCE

A – Le compostage

La CABA mène une opération de compostage individuel afin de réduire les déchets à la source.

Lancée en 2005 sur deux communes, Naucelles et Ytrac, l'opération a été étendue en 2007 à l'ensemble du territoire de la CABA.



Chiffres clés

Fin 2020, le nombre total de foyers volontaires inscrits à la démarche de compostage individuel est de 2 873 dont 88 foyers inscrits en 2020.

En 2011, une enquête a été réalisée sur le tonnage détourné de l'enfouissement. Il en ressort qu'environ **180 tonnes par an** sont actuellement détournées.

Evolution de la répartition des foyers qui com

par année

	2016	2017	2018	2019	2020
Arpajon –Sur Cère	292	312	342	364	373
Aurillac	764	832	886	990	1029
Ayrens	18	23	24	28	28
Carlat	10	12	14	18	20
Crandelles	42	46	51	56	24
Giou De Mamou	30	32	33	36	38
Jussac	82	82	91	103	106
Labrousse	9	11	11	13	14
Lacapelle-Viescamp	24	24	26	27	28
Laroquevieille	10	10	12	12	6
Lascelle	3	3	4	5	6
Mandailles-saint-Julien	13	13	13	4	4
Marmanhac	18	21	24	29	33
Naucelles	80	86	92	106	63
Reilhac	42	47	48	55	58
Saint Cirgues De Jordanne	4	6	8	8	6
Saint-Paul Des Landes	109	115	123	128	129
Saint Simon	69	79	88	92	93
Sansac-De-Marmiesse	116	118	120	133	134
Teissière-De-Cornet	13	13	15	17	18
Velzic	13	14	18	24	25
Vézac	29	32	36	37	38
Vezels-roussy	1	2	2	4	4
Yolet	32	35	37	39	43
Ytrac	377	398	418	426	431
TOTAL	2199	2363	2533	2785	2873

B– Le programme de prévention des déchets

La loi n°2009-967 du 3 août 2009 dite « Grenelle 1 » a arrêté des dispositions nationales dans le domaine de la gestion des déchets orientées vers la prévention. Elle prévoit notamment une diminution de 15% des quantités de déchets partant en incinération ou en stockage et, dans cette perspective, fixe l'objectif de réduire

la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant pendant les cinq prochaines années.

Dans la continuité, la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 » pose le principe des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés, et oblige les collectivités responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés à les définir au plus tard le 1^{er} janvier 2012.

La prévention consiste à mettre en place un ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement soit par la réduction des tonnages (prévention quantitative), soit par la réduction de la nocivité (prévention qualitative).



5^{EME} PARTIE :

Communication



Chaque année, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac réalise de nombreuses actions de communication. L'objectif est de sensibiliser et d'informer les différents publics sur :

- 1 - l'intérêt de la collecte sélective et du recyclage des déchets
- 2 - sur les gestes de tri au quotidien

Opérations de communication :

- *Animations ponctuelles à destination des enfants portant sur l'organisation de la gestion des déchets sur le territoire communautaire :*

Pour l'année 2020, 37 animations ponctuelles ont été réalisées auprès d'établissement scolaires et d'associations.

Ce sont 990 enfants et adolescents qui ont été sensibilisés au tri sélectif.

- *Animations globale à partir de 3 livrets pédagogiques (1 séance/livret) adaptés pour les niveaux CE, CM et classe découverte sur la gestion des déchets d'hier à aujourd'hui :*

Pour l'année 2020, 32 classes ont bénéficié de ces 3 animations avec livrets.

- ***Animations ponctuelles à destination des***

l'organisation de la gestion des déchets sur le territoire communautaire :

Pour l'année 2020, 30 animations ponctuelles ont été réalisées. Ce sont 750 adultes qui ont été sensibilisés sur le thème du tri sélectif

Pour l'année 2020, 2 classes ont bénéficié de 2 livrets sur la gestion du papier (1 séance/livret) adapté pour les niveaux CE, CM.

Pour l'année 2020, 10 classes ont bénéficié du programme de lutte contre le gaspillage alimentaire.

- ***Contrôle qualité des bacs de tri :***

Tout au long de l'année 2020, les animateurs du pôle animations assurent un contrôle qualité des bacs de tri.

Il s'agit d'un contrôle visuel du contenu des bacs avant leur collecte. Lorsqu'il est constaté que d'autres déchets (gravats, déchets verts...) que les emballages sont déposés dans les bacs, les animateurs réalisent une information en porte à porte auprès des riverains dans le secteur concerné pour rappeler les consignes de tri des emballages et les consignes de dépôt en déchetterie des autres déchets.

- ***Articles d'information :***

Des informations relatives à la gestion des déchets sont régulièrement apportées aux habitants de la CABA via le journal officiel de la collectivité, l'Agglo Mag.

6^{EME} PARTIE :

Les Chiffres Clés

BILAN DE LA Collecte des déchets ménagers**SERVICES DE LA CABA**

	TONNAGES		RATIO	% de répartition
Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (56066 hab) INSEE 2021	OMr	11 511 T	205,31 kg/hab/an	OMr 73% Recyclables 27%
	Recyclables (hors verre)	2 728 T	48,65 kg/hab/an	
	Verre	1 549T	27,63 kg/hab/an	
Autres collectivités hors Communauté d'Agglomération (5019 hab) INSEE 2017	OMr	1 429 T	253kg/hab/an	OMr 78% Recyclables 22%
	Verre	216 T	41 kg/hab/an	
	Recyclables (hors verre)	194T	36kg/hab/an	

La CABA a diminué de 9 kg sa production par habitant d'ordures ménagères, et de près de 14 kg par habitant celle du tri.

Evolution des tonnages collectés exprimée en Kg/hab (décret du 30 décembre 2015)

	2016	2017	2018	2019	2020	VARIATION 2019 - 2020
O.M.r	228	225	208	214	205	-4,20%
Recyclables	74	79	86	91	76	-16,48%
TOTAL DMA*	302	304	294	305	281	-7,87%
Déchetteries (avec gravats)	263,7	286	270	266	184	-69,17%
TOTAL GLOBAL	565,7	590	564	571	465	-18,56%

** DMA = Déchets Ménagers et Assimilés = OMr + les recyclables dont le verre*

Les quantités globales de déchets ont diminué de 106 kg /hab en 2020. La crise sanitaire et les confinements ont réduits notamment les déchets provenant de la restauration collective (restaurant, cantine...) collectés simultanément avec les déchets des ménages.

Déchetteries

	TONNAGE	%
DECHETTERIE YSER	2 815	27,28 %
DECHETTERIE 4 CHEMINS	7 500	72,72%
TOTAL	10 315	

Traitement par le Centre de Tri

	MODE DE COLLECTE	TONNAGES ENTRANTS	TOTAL
Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	Porte à porte (bacs et sacs)	1 492 T	2 728 T
	Apport volontaire (colonnes)	625 T	
	Papiers (déchetterie)	40 T	
	Cartons (déchetterie et porte à porte)	571T	
Cère et Goul	Apport volontaire (colonnes)	140 T	194 T
	Cartons	54T	
	TOTAL		2 922 T

Tonnages de la CABA expédiés dans les filières de traitement (refus)

	Tonnes recyclées
Acier	68,367
Aluminium	2,402
5.02 A	218,343
1.05A	697,79
5.03 A	26,323
Mix PET Clair	63,386
Mix PET Foncé	24,006
Mix PEHD	37,787
JRM	873,79
Film PE	29,954
Refus de Tri	388,087

7^{EME} PARTIE :

Les Ressources et le Coût du service

Les ressources du service

A - Effectifs du service

En 2020, le service environnement de la collectivité comptait 53 agents dont 510titulaires.



B - Véhicules

La cellule Collecte dispose de :

- 3 benne 26 T
- 9 bennes 19 T
- 1 benne de moins de 3,5
- 2 fourgons
- 2 véhicules légers



Les équipes de chauffeur et de deux rippeurs

Les fourgons servent à la livraison des bacs et aux interventions d'appoint.

Quant aux véhicules légers, ils sont utilisés par les chefs d'équipes des cellules Collecte et Traitement pour tous leurs déplacements.

Le pôle Traitement dispose de :

- 4 polybennes pour la collecte des bennes / caissons de 15 et 30 m³ en déchetterie
- 2 véhicules équipés de grues télescopiques pour la collecte des colonnes d'apport volontaire
- 1 remorque Poids Lourds pour le transport du verre
- 1 manuscopique 7 m pour le chargement des ordures ménagères
- 2 véhicules légers



Collecte d'une colonne d'apport volontaire à l'aide d'un camion équipé d'une grue télescopique

Le Coût du service : Compte administratif 2020

A – Dépenses totales de fonctionnement

Dépenses par chapitre

Libellé	2020 Crédits Ouverts	Taux de réalisation
- charges à caractère général	4 794 179 €	92,71 %
- charges de personnel	2 570 446 €	94,08 %
- autres charges de gestion courante	14 025 €	70,12 %
- charges financières	74 184 €	83,35 %

Dépenses de fonctionnement principales :

Libellé	2020 Dépenses Réalisées
- carburants	231 655 €
- fournitures	5 231 €
- contrats de prestation de services	4 041 490 €
- entretien matériel roulant	319 957 €

B - Dépenses totales investissement*Dépenses d'investissement par nature*

	Crédits ouverts en 2020	Réalisé 2020
Immobilisations corporelles	1 183 335 €	458 965 €
Immobilisation en cours	200 000 €	0 €
Immobilisations incorporelles	15 500 €	2 240 €
Emprunts et dettes assimilés	1 000 000 €	658 729 €

C- Recettes totales de fonctionnement*Recettes de fonctionnement par chapitre :*

	Crédits ouverts en 2020	Réalisé 2020
- Atténuation des charges	70 500 €	34 870 €
- produits des services	1 990 000 €	1 836 039 €
- Impôts et taxes	6 087 000 €	6 109 115 €
- dotations, subventions et participations	400 600 €	399 278 €
- autres produits de gestion courante	26 000 €	786 €
- produits exceptionnels et reprise sur amortissement	1 500 €	20 650 €

D – Recettes totales d'Investissement*Recettes d'investissement par chapitre :*

	Crédits ouverts en 2020	Réalisé 2020
Dotation, fonds divers et réserves	768 553 €	222 386 €
Emprunts et dettes assimilées	960 000 €	650 000 €
Immobilisations incorporelles et financières	245 007 €	4 428 €

CONCLUSION

En résumé, voici les principaux chiffres à retenir et la liste des évènements marquants pour l'année 2020.

Centre de tri :

Les collectes sélectives mises en place en porte à porte, en regroupement et par apport volontaire ainsi que la collecte des cartons des entreprises et les déchetteries ont permis de collecter **2 922** de déchets entrants sur l'installation de tri. La répartition des tonnages entrants est la suivante :

2 728 tonnes en provenance de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, soit 93,5 % du tonnage entrant ;

194 tonnes en provenance de communes extérieures à la CABA soit 6,5 % du tonnage entrant.

Déchetteries :

Les deux déchetteries de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac ont reçu un total de près de **10 315** de déchets en 2020 dont 256 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) et 65 tonnes de déchets ménagers spéciaux (DMS).

Transfert des déchets :

La totalité des déchets collectés sur le territoire de la CABA est transférée vers des sites de traitement depuis la fermeture du CSDND de Tronquières le 31 décembre 2011

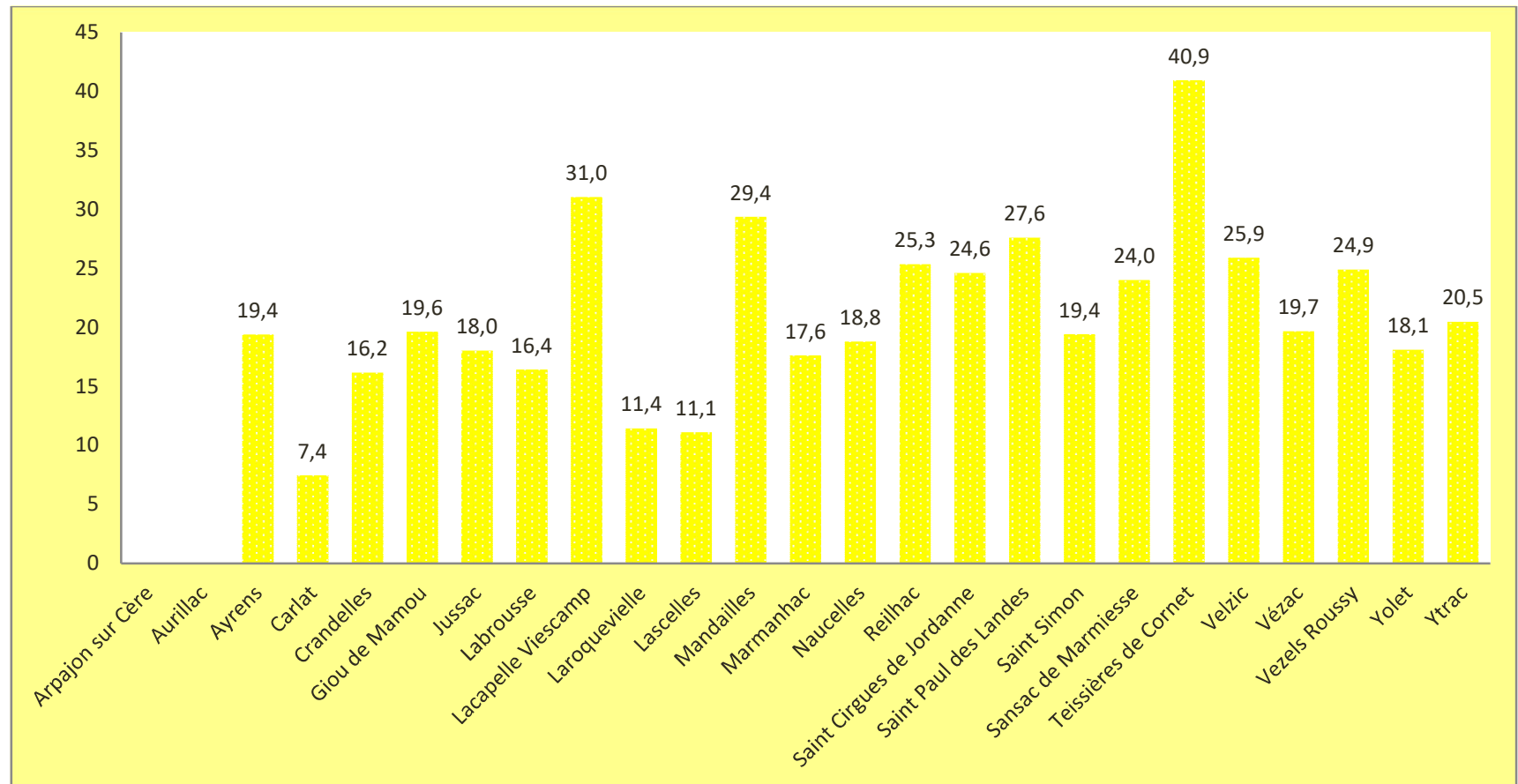
Les OMr (19 223 tonnes) sont transférées vers le Centre de Stockage de déchets Non Dangereux à Montech gérés par la société DRIMM.

Les déchets verts (3 151 tonnes), les gravats (2 074 tonnes) et les encombrants (2 450 tonnes) sont également transférés chez l'Entreprise Teil à Arpajon sur Cère.

Ce transfert total des déchets a une conséquence financière importante sur le budget qui se traduit par une augmentation des dépenses liées aux contrats de prestation de service et par une augmentation des rotations de benne en déchetterie. Ces dernières impactent à la hausse le nombre d'heure chauffeurs pour assurer les évacuations de ces bennes.

ANNEXES:

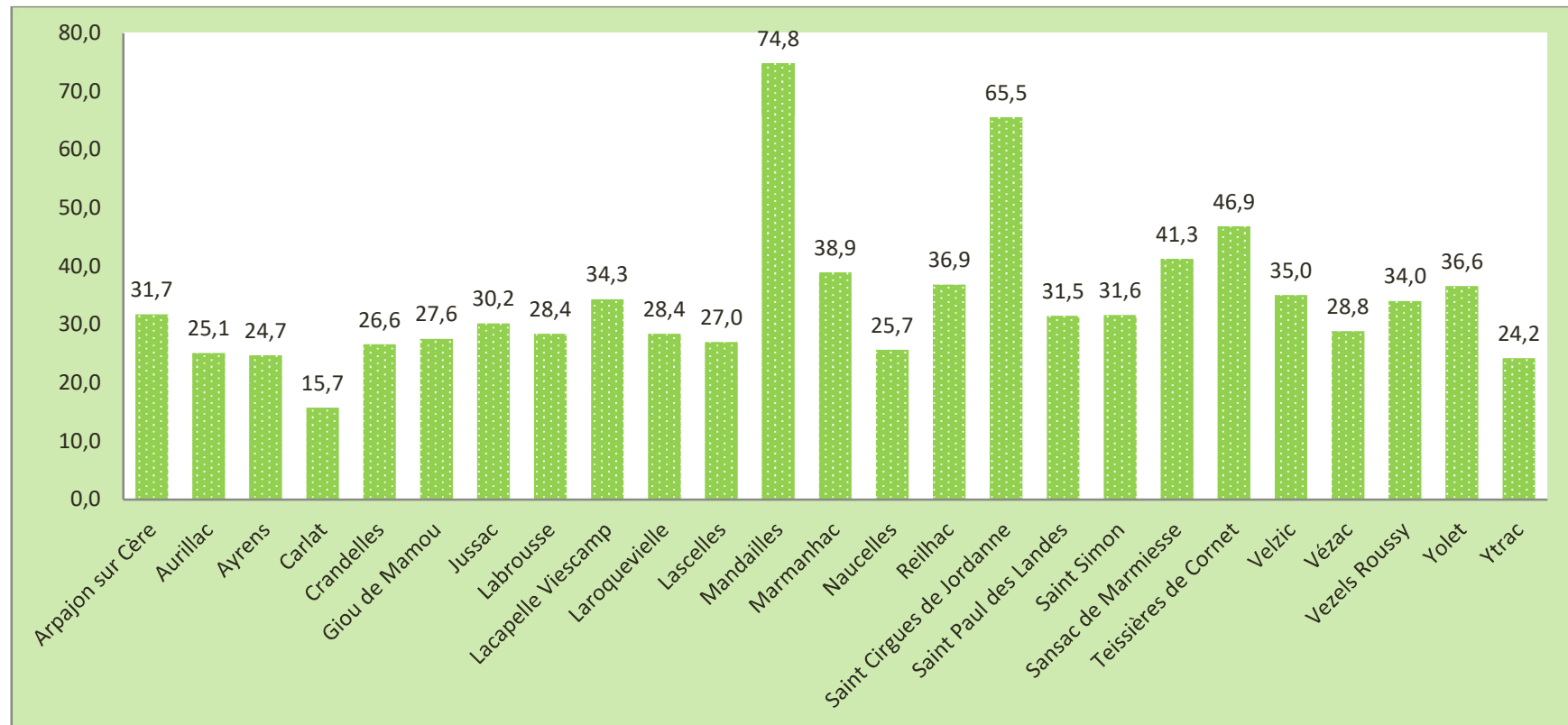
Quantités d'Emballages/Papiers collectées par commune en 2020



En Kg/hab/an

Moyenne CABA 19,5 Kg/hab/an

Quantité de Verre collectée par commune en 2020



En Kg/hab/an

Moyenne CABA = 31,8 Kg/hab/an